

26 oct 2016 -14:27

## Vérifiez le numéro de compte avant de payer une facture

Lancement de la campagne de prévention « Comment éviter la fraude à la facture ? »

Bruxelles, le 26 octobre 2016 – Chaque année, des centaines d'entreprises et de consommateurs sont victimes de fraudes à la facture. Il s'agit souvent de sommes importantes. Les escrocs modifient le numéro de compte sur la facture et le client les paie sans s'en rendre compte. Pour contrer ce phénomène, le gouvernement lance aujourd'hui une campagne de prévention en collaboration avec les associations d'entreprises et de consommateurs, ainsi que Bpost. Cette campagne vise à fournir des conseils aux consommateurs pour leur éviter de tomber dans le piège.

Le ministre des PME et des Indépendants, Willy Borsus : « *La fraude à la facture touche de plein fouet nos PME, à la fois celles qui émettent et celles qui reçoivent des factures. Il faut la combattre par tous les moyens. C'est pourquoi cette campagne qui donne des conseils pratiques aux entreprises est très utile.* »

Le ministre de l'Economie et des Consommateurs, Kris Peeters : « *La fraude à la facture est une véritable escroquerie difficile à combattre. J'appelle les entreprises et les consommateurs à unir leurs forces pour faire barrage à cette forme d'escroquerie. Les entreprises peuvent le faire en mentionnant leur(s) numéro(s) de compte(s) sur tous leurs documents. Quant aux consommateurs, je leur demande d'être attentif et de prendre le temps de vérifier le numéro de compte de la facture avant d'effectuer le paiement.* »

Qu'est-ce qu'est la fraude à la facture ?

La fraude à la facture est une forme de fraude dans laquelle des escrocs interceptent une facture et en modifient le numéro de compte. Lorsque le destinataire la paie, il paie en fait les arnaqueurs. Les factures sont interceptées dans le circuit postal, par exemple en les récupérant dans les boîtes aux lettres rouges de bpost, mais aussi au sein des services de tri d'entreprises ou même chez les particuliers. Il est en outre de plus en plus question de fraude à la facture digitale. Les escrocs s'introduisent à distance dans le système informatique d'un fournisseur et modifient le numéro de compte des e-mails de factures. Les escrocs essaient d'intercepter toutes sortes de factures, il s'agit principalement de paiements uniques de montants importants. Chaque année, plusieurs institutions et organisations reçoivent des centaines de plaintes relatives à la fraude à la facture. Il ressort des signalements reçus par le SPF Economie cette année que les montants concernés s'élevaient en moyenne à 12.000 euros. Des cas ont toutefois aussi été observés pour des montants inférieurs à 1.000 euros ou pour des factures de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Campagne « Comment éviter la fraude à la facture ? »

Le gouvernement, les associations d'entreprises et de consommateurs et Bpost unissent leurs forces pour lutter contre la fraude à la facture. Ensemble, ils lancent aujourd'hui la campagne de prévention « Comment éviter la fraude à la facture ? » et fournissent des conseils simples, mais précieux pour ne pas tomber dans le piège. Les partenaires de cette campagne sont : le SPF Economie, l'UNIZO, l'UCM, la FEB, Febelfin, Bpost, la Bouwunie, l'AB-REOC, le Service de Médiation pour le secteur postal, l'Ombudsfin et le

Benelux. Tous les conseils et informations relatifs à ce type de fraude sont disponibles sur : [fraudefacture.belgique.be](http://fraudefacture.belgique.be)

Vous trouverez ci-dessous les principaux conseils issus de la campagne :

#### *Ne payez pas de facture falsifiée : 3 conseils aux clients*

- Comparez le numéro de compte mentionné sur la facture avec celui indiqué sur le bon de commande ou sur le site officiel du fournisseur.
- Redoublez d'attention lorsqu'une facture annonce un nouveau numéro de compte. De même, prenez toujours le temps de vérifier le numéro de compte d'une première facture envoyée par un fournisseur avant de la payer.
- En cas de doute, contactez l'entreprise.

#### *Evitez que vos clients ne paient une facture falsifiée : 3 conseils aux entrepreneurs*

- Mentionnez votre numéro de compte non seulement sur vos factures mais aussi sur vos bons de commande et sur votre site web.
- Demandez à vos clients de vérifier le numéro de compte avant d'effectuer le paiement.
- Evitez les indices sur vos enveloppes, comme le nom ou le logo de votre entreprise.

#### *Que faire en cas de paiement d'une facture falsifiée ?*

- Contactez immédiatement les banques concernées (votre banque et celle où vous avez viré l'argent) pour leur signaler la fraude.
- Signalez l'incident sur <https://pointdecontact.belgique.be> (option « facture falsifiée »). Votre signalement sera automatiquement transféré à la police et à bpost afin d'y être examiné.

Pour plus d'informations sur la fraude à la facture et comment l'éviter

Sur le site de la campagne, nous vous expliquons le problème, nous vous prodiguons de précieux conseils pour ne pas tomber dans le piège et nous venons en aide aux victimes : <http://fraudefacture.belgique.be>

SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie  
City Atrium  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 51 11  
<http://economie.fgov.be>

Chantal De Pauw  
Porte-parole  
+32 476 45 75 95  
[chantal.depauw@economie.fgov.be](mailto:chantal.depauw@economie.fgov.be)